

## ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 15 décembre 2025  
Salle de gymnastique de Veyras

### 1. Ouverture de l'assemblée

Le président Mathieu Caloz ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 98 personnes présentes à cette treizième assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujets principaux l'approbation du budget 2026 et la présentation du plan financier 2026-2029.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Veyras et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site internet [www.noble-contrée.ch](http://www.noble-contrée.ch) et journal d'information « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée primaire ainsi que le fascicule du budget 2026 et du plan financier 2026-2029.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### 2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 juin 2025

Le président mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 16 juin 2025, remis à l'entrée de la salle, comprend 8 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour de l'assemblée primaire du 16 juin 2025 portait sur l'approbation des comptes 2024, l'information sur les crédits supplémentaires (investissements) et l'approbation du règlement communal sur la vidéosurveillance.

Selon les dispositions des art. 98 LCo et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.



### 3. Approbation du budget 2026

Conformément aux dispositions de l'art. 7 LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour adopter le budget.

Le président mentionne le fascicule du budget remis à l'assemblée et débute la présentation du budget 2026 en l'illustrant dans le détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président Mathieu Caloz remercie en préambule le personnel communal qui s'est investi dans l'élaboration de ce budget, et plus particulièrement le chef du Service financier Grégoire Jilg, puis il présente l'aperçu général des comptes de fonctionnement.

Le conseiller Romain Lonfat poursuit en détaillant les comptes de fonctionnement, pour ce qui concerne la répartition des charges selon les tâches et celle des revenus selon les natures. Il mentionne ensuite les résultats projetés, à savoir une marge d'autofinancement de CHF 2'014'200 de même qu'un excédent de revenus de CHF 1'178'600. Enfin, il commente les principales variations dans les charges et les revenus de fonctionnement.

Les divers projets d'investissements sont ensuite présentés à l'assemblée par les membres du Conseil communal, selon leur dicastère à charge.

Le président débute en évoquant les investissements du dicastère « Administration générale, constructions et territoire » relatifs aux équipements informatiques, aux bâtiments administratifs ainsi qu'à l'aménagement du territoire, pour un total de CHF 65'000.

Puis il passe la parole aux membres du Conseil communal afin qu'ils relatent les différents investissements prévus.

La conseillère Géraldine Pouget-Zufferey présente les dépenses d'investissements liées au dicastère « Sécurité, loisirs et institutions », d'une part d'un montant de CHF 66'000 qui concerne notre Corps de sapeurs-pompiers et d'autre part de CHF 24'000 pour nos places de sport avec le projet d'installer des casiers permettant d'emprunter du matériel sportif en libre-service.

La conseillère Daria Torrent mentionne ensuite les investissements budgétisés pour le dicastère « Formation, culture et tourisme ». La part principale est dévolue aux écoles, avec un montant de CHF 485'000 pour le démarrage du projet de réfection complète du centre scolaire de Venthône ainsi qu'un total de CHF 40'000 pour les équipements informatiques et le mobilier scolaire. Les autres dépenses ont trait au musée Olsommer de Veyras et à notre structure d'accueil de l'enfance.



La vice-présidente Gaëlle Oggier poursuit en précisant les investissements liés au dicastère « Santé, social et culte », soit CHF 22'000 pour participer au financement des institutions handicapés et sociales.

Puis le conseiller Arnaud Solioz donne connaissance des investissements conséquents prévus dans le dicastère « Travaux publics, eaux et infrastructures », dont le total dépasse 2 millions de francs. Les principales dépenses concernent les routes cantonales (poursuite des travaux à la route de Montana avec la réfection complète du rond-point de Veyras), les routes communales (dont 2 projets de réfection de routes, soit celle des Maurys à Miège et de Miège à Venthône) ainsi que le remplacement d'un véhicule pour les travaux publics. Les autres investissements ont trait à l'eau, avec des projets liés à l'approvisionnement en eau (dont l'extension des forages de l'Aminona), au traitement des eaux usées (cadastre souterrain des routes qui seront rénovées) de même qu'à des travaux de correction des cours d'eau qui bénéficient d'un subventionnement cantonal.

Enfin, le conseiller Justin Métrailler décrit les investissements liés au dicastère « Environnement, énergie et mobilité », pour un total de CHF 125'000. Ceux-ci concernent l'amélioration de l'éclairage public (en bordure des tronçons routiers à rénover et pour le passage à la technologie LED) de même que la modernisation de nos déchetteries communales (meilleur éclairage des sites et installation de caméras de surveillance). Il conclut en évoquant la modernisation de l'abri vélos à l'arrêt du funiculaire SMC de Venthône, dont le montant d'investissement figure dans le compte des routes communales.

Le président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 2'913'000 et termine en mentionnant notamment l'évolution des disponibilités ainsi que des emprunts hypothécaires. Le président ouvre ensuite la discussion sur le budget 2026.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17 al. 1 let. b LCo, il demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation du budget 2026.

Le budget 2026 est alors accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée.

#### 4. Présentation du plan financier 2026-2029

Le président communique à l'assemblée que ce point de l'ordre du jour doit être présenté séparément de l'adoption du budget.

Il présente ensuite le plan financier 2026-2029 en détaillant les principaux investissements projetés au cours de cette période.

Le président ouvre ensuite la discussion sur ce plan financier.

La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de passer au point 5 de l'ordre du jour de l'assemblée.

## 5. Divers

Le président introduit le dernier point à l'ordre du jour et passe immédiatement la parole au conseiller Justin Métrailler pour la présentation liée au tri et au recyclage des déchets plastiques. Il détaille ce projet pionnier en Valais, soulignant la mise en place d'une filière de valorisation des déchets plastiques pour nos ménages, en partenariat avec la société LEO Recycle SA. Il mentionne le dépliant explicatif envoyé ces derniers jours à nos habitants, accompagné d'un sac de tri LEO. Celui-ci, distinct du sac taxé blanc, permet de collecter la grande majorité des déchets plastiques (hors PET) et peut être acheté auprès de nos commerces Edelweiss Market à Venthône et Migros VOI à Veyras. Il encourage la population à tester cette nouvelle filière et informe de la présence d'une représentante de la filière LEO le 18 mars 2026 dans nos 2 déchetteries. Enfin, le conseiller Justin Métrailler évoque la collecte des sapins de Noël organisée le vendredi 9 janvier prochain avec la commission communale du développement durable.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

M. Maurice Masserey indique la tenue de l'assemblée générale du consortage d'irrigation et de valorisation de la région de Venthône, le lendemain à la Maison des rencontres de Venthône.

M. François Barmaz, habitant au sentier du Stand à Veyras, propose d'y installer un lampadaire pour bénéficier d'une meilleure visibilité. D'autre part, il fait état de la circulation à la route de Mura, où le croisement des véhicules ainsi que la cohabitation avec les piétons sont rendus difficiles. Il s'interroge si ce tronçon pourrait être classé « bordiers autorisés », tout en proposant aussi d'y installer des décorations de Noël. Le président souligne que l'actuel projet d'élargissement de la route de Mura doit permettre aux automobilistes de croiser plus aisément puis il indique que ce tronçon ne pourra probablement pas être réservé aux seuls bordiers, car il permet de relier la localité de Muraz et celles de Veyras-Miège.

Mme Thérèse Mittaz demande des précisions au sujet de l'emplacement de la future nurserie et concernant le four à pain de Venthône. Le président évoque le projet d'implantation de la nurserie, soulignant qu'il reste d'actualité devant le bâtiment Pré du Chêne à Venthône. D'autre part, il informe que les travaux ont débuté à la grange de Venthône en vue de l'installation du four à pain, qui devrait être opérationnel dès l'été 2026.

M. Herbert Cina revient sur la route de Mura et rappelle sa proposition d'installer des feux de circulation provisoires entre le rond-point de Veyras et Muraz. Il s'interroge également si les habitants de Veyras conservent la possibilité de se rendre à la déchetterie de Chétroz à Sierre. Sur ce dernier sujet, le président confirme que l'accès reste d'actualité, pour les habitants de Veyras uniquement, jusqu'à nouvel avis.



Mme Marie-Claire Caloz regrette que les cartes multicourses pour les bus SMC aient été écoulees si rapidement, lors de leur vente à prix préférentiel organisée en novembre par la commune. Le président indique que la commune est consciente que de nombreux habitants n'ont pas pu profiter de cette offre.

M. Heinz Gäumann s'interroge au sujet de la réouverture du restaurant « Le Relais Miégeois » et si de futurs gérants ont pu être trouvés. Le président confirme qu'il s'agit d'un dossier prioritaire pour le Conseil communal, soulignant qu'une agence spécialisée a été mandatée afin de dénicher un repreneur pour cet établissement.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation ainsi que les personnes ayant œuvré à la mise sur pied de cette assemblée. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales. Il remercie ensuite les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre commune de Noble-Contrée. Enfin, il conclut en souhaitant à l'assemblée de très belles fêtes de fin d'année.

L'assemblée se termine à 21h00 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Mathieu Caloz**

Président

**Samuel Favre**

Secrétaire communal